

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
titulaires Présents	23
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	9
Nombre de votants	34
Date de la convocation	14/02/2025
Certifié exécutoire le	24/02/2025
Date d'affichage	25/02/2025
Envoyé en préfecture le	25/02/2025

Le vingt-quatre février deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain,

BOUCHOT Estelle, BOURROUX François, BONNET TENEZE

Véronique, BORT Jean-Pierre, CHABRILLANGES Maurice, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, JENTY Philippe, LAURENT André, LELIEVRE Carla, LE MEUR Marion, PETIT Christophe, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TER-HEIDE Laurence.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : GAGE Pascal, VERGNE Patrick.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BOUCHOT Thomas, LONGUET Jean-François.

EXCUSES : BOURDARIAS Sophie, CHAMPSEIX Serge (donne procuration à BOURROUX François), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel (représenté), JAMILLOUX VERDIER Simone (donne procuration à BONNET TENEZE Véronique), JANICOT Véronique, JARRIGE Didier (donne procuration à LE MEUR Marion), LACHAUD Sylvie (donne procuration à GAGE Pascal), MEUNIER Colette, PEYRAMAURE Pierre (donne procuration à PETIT Christophe), PLAS Marcel, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle (donne procuration à BERNARD Sylvain), URBAIN Jean-Yves (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), VIGROUX SARDENNE Josiane (donne procuration à JENTY Philippe).

ELU PRESENT SANS VOTE : COIGNAC Sébastien.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

19-2025 Restructuration de la friche touristique CCAS des Bariousses.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire le projet de restructuration de la friche touristique de la CCAS des Bariousses commune de Treignac.

Monsieur le Président précise que ce projet a fait l'objet d'une étude financée par l'état et que cette restructuration se déroulera en deux phases :

- **Une première phase** qui consistera à démolir, remettre en état le site et aménager une aire de camping-car.
- **Une deuxième phase** qui consistera à construire des hébergements pour les saisonniers (cette deuxième phase étant encore en cours de réflexion).

Monsieur le Président précise que la première phase de ce projet est estimée au vu de l'étude et des devis déjà réalisés à : 800 000,00 € HT

- Démolition et remise en état du site : 640 000,00 €
- Aménagement d'une aire de camping-car : 145 200,00 €

Monsieur le Président précise que des subventions peuvent être sollicitées : dans le cadre de la DETR 2025, du fond vert, du Contrat de Cohésion Territorial du CD19 et que ce projet peut être inscrit dans le CRTE.

Il précise également que des recettes prévisionnelles ont été évaluées (nuitées aire de camping-car) afin de calculer le déficit du projet dans le cadre du dossier de demande de subventions du fond vert.

Le Président propose le plan de financement suivant :

Montant des travaux		HT
DET 2025	100%	800 000,00 €
	30 % plafonné à 500 000 € de dépenses	150 000,00 €
Fond Vert	Calcul sur le déficit	173 000,00 €
Conseil départemental CD19	forfait	30 000,00 €
Autofinancement (fonds propres)		160 000,00 €
Emprunt	Basé sur recettes prévisionnelles Nuitées aire Camping-car	287 000,00 €

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 32 voix pour, 0 contre, 2 abstentions,

- D'ACTER le projet de travaux conformément au plan de financement ci-dessus.
- D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions mentionnées dans le plan de financement ci-dessus.
- D'INSCRIRE cette dépense au budget 2025

Fait à Treignac le 25/02/2025

Le Président, Philippe JENTY

